

Chiffre du mois

Les boursiers dans les écoles d'ingénieurs

Introduction

La Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche a publié au mois d'octobre dernier des statistiques relatives aux écoles d'ingénieurs pour l'année académique 2014-2015¹.

Dans cette publication, la CDEFI a décidé de s'intéresser aux étudiants boursiers inscrits en écoles d'ingénieurs.

1. Nombre de boursiers dans les écoles d'ingénieurs en 2014-2015

Les statistiques publiées par la DEPP révèlent une augmentation de **2,2 %** du nombre de boursiers dans les écoles d'ingénieurs pour l'année académique 2014-2015 par rapport à l'année précédente, avec **32 482 boursiers sur critères sociaux**.

Comme l'illustre la **Figure 1**, cette hausse est continue, avec une progression de **27,2 %** du nombre d'étudiants boursiers inscrits en école au cours des cinq dernières années. Il est important de noter que cette augmentation correspond presque **au double** de la croissance, déjà très importante, mesurée pour l'effectif global d'étudiants en écoles d'ingénieurs (**15,8 %** en cinq ans).

Année académique	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	% progression en 5 ans
Nombre total d'élèves-ingénieurs	112 253	117 582	121 571	124 448	126 506	130 003	15,8
Nombre d'élèves-ingénieurs boursiers	25 541	28 147	28 267	28 780	31 777	32 482	27,2

Fig. 1 : Evolution sur 5 ans du nombre de boursiers en écoles d'ingénieurs, parallèlement à l'augmentation de l'effectif d'étudiants inscrits en école d'ingénieurs depuis 2010-2011 (hors FIP)

2. Taux de boursiers dans les écoles d'ingénieurs

Le nombre de boursiers correspond à **près d'un quart (24,9 %)** de l'effectif global d'étudiants inscrits en école d'ingénieurs pour cette même année.

¹ Les écoles d'ingénieurs. Effectifs des élèves en 2014-2015. Diplômes délivrés en 2014, à l'issue de l'année scolaire 2013-2014. Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, octobre 2015, 189 p.

Chiffre du mois

Ce taux de boursiers sur critères sociaux, dit « brut », doit être corrigé en tenant compte des étudiants qui ne peuvent pas prétendre à une bourse sur critères sociaux tels que les étrangers, qui représentent 14,3 % des effectifs (18 538 étudiants) et les élèves fonctionnaires (1877 individus²). En déduisant ces données, le taux corrigé d'élèves boursiers est, au minimum, de près **d'un tiers de l'effectif total** des écoles d'ingénieurs (**29,6 %**).

3. Répartition géographique des boursiers

La **Figure 2** présente la répartition des bourses attribuées à des élèves en école d'ingénieurs selon les 26 académies métropolitaines. Sans surprise, **Versailles et Paris** se classent parmi les académies comptant le plus d'étudiants boursiers, respectivement 17 854 et 12 892. L'académie de **Lyon** occupe la troisième position (12 137 boursiers) suivie par **Créteil**, avec 9 714 étudiants bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux. Ces données sont en lien avec la répartition des effectifs totaux d'élèves en école d'ingénieurs par académie.

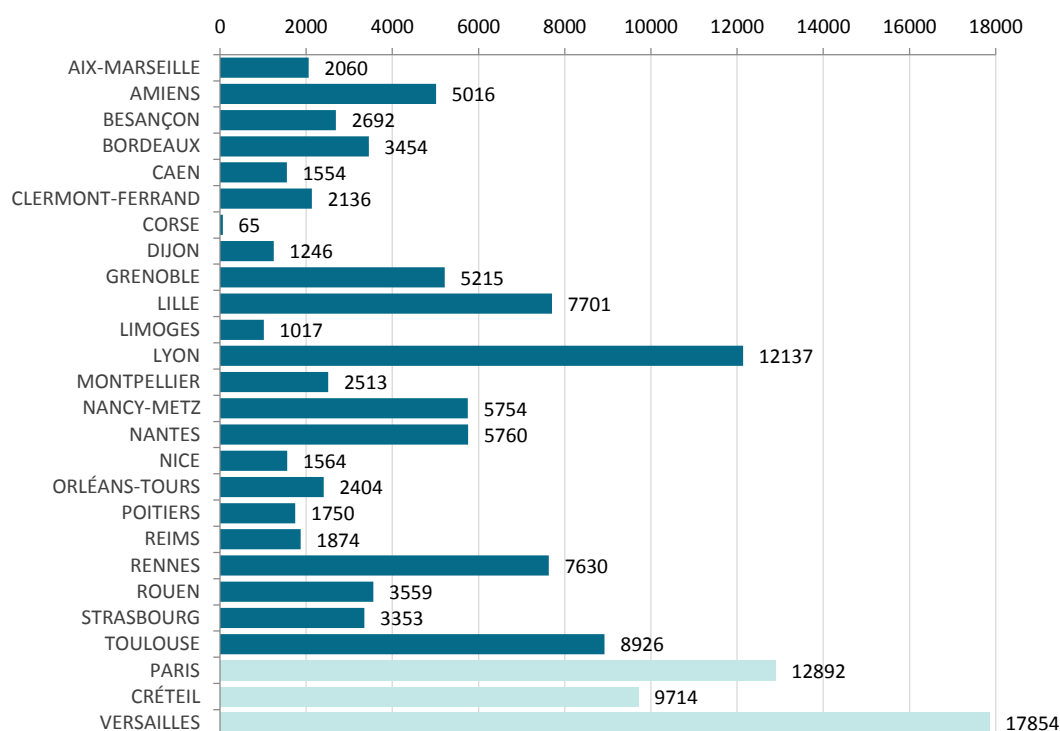


Fig. 2 : Répartition des bourses attribuées à des étudiants en école d'ingénieurs pour 2014-2015 selon les 26 académies métropolitaines

Ainsi, c'est la **région parisienne** qui recense le plus grand nombre d'étudiants boursiers en école d'ingénieurs (**22 %** de l'effectif total de boursiers), suivie par la région géographique **Rhône-Alpes** qui regroupe les académies de Besançon, Grenoble et Lyon (**16 %** de l'effectif total) et la **région Ouest** qui compte les académies de Caen, Nantes, Rennes et Rouen (**15 %**).

² Il s'agit ici uniquement de l'effectif des écoles pour lesquelles tous les élèves en écoles d'ingénieurs possèdent le statut de fonctionnaire. L'effectif des écoles pour lesquelles une partie de la promotion seulement possède le statut de fonctionnaire n'est donc pas comptabilisé dans ce calcul. Ainsi, le taux de boursiers corrigé calculé est sous-évalué par rapport à la réalité.

Chiffre du mois

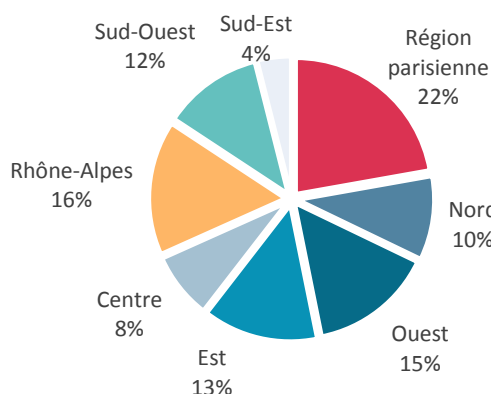


Fig. 3 : Répartition géographique en France métropolitaine (hors DOM) des bourses attribuées à des étudiants en école d'ingénieurs pour 2014-2015

4. Taux corrigé de boursiers en école d'ingénieurs en fonction de l'académie

Lorsqu'il s'agit de la répartition géographique des boursiers en écoles d'ingénieurs, il est pertinent de comparer le nombre de boursiers par rapport à l'effectif total d'étudiants en écoles éligibles à une bourse (ni fonctionnaires, ni d'origine étrangère) pour chaque académie.

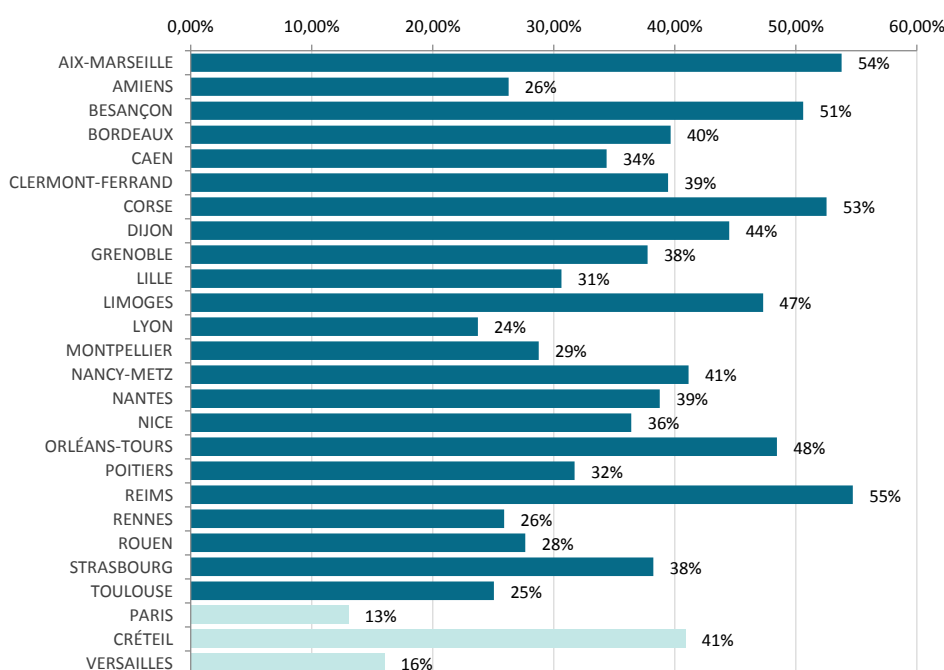


Fig. 4 : Taux de boursiers sur critères sociaux en école d'ingénieurs pour 2014-2015 selon les 26 académies métropolitaines et après déduction des élèves ne pouvant prétendre à une bourse

La Figure 4 présente ainsi le taux corrigé de boursiers sur critères sociaux en école d'ingénieurs selon les 26 académies métropolitaines, après déduction des élèves ne pouvant prétendre à une bourse.

Chiffre du mois

Selon cette analyse, l'académie de **Reims** est celle qui possède le plus grand nombre de boursiers comparativement à son effectif global d'étudiants en écoles d'ingénieurs, avec un taux de boursiers correspondant à **55 %**, suivie par les académies d'**Aix-Marseille** (**54 %**), de **Corse** (**53 %**) et de **Besançon** (**51 %**).

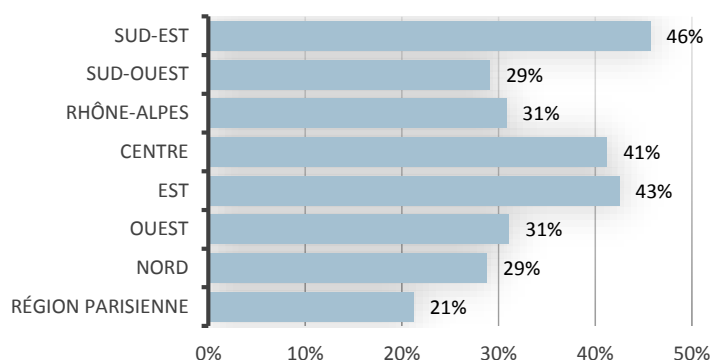


Fig. 5 : Taux corrigé de boursiers sur critères sociaux en école d'ingénieurs pour 2014-2015 selon 8 grandes régions géographiques et après déduction des élèves ne pouvant prétendre à une bourse

Lorsque l'on regroupe les académies en fonction des grandes régions géographiques (**Figure 5**), c'est la région **Sud-est**, regroupant les académies d'Aix-Marseille, de Nice et de Corse, qui possède le taux de boursiers le plus important dans les écoles d'ingénieurs (**46 %**). La région **Est** (avec Dijon, Nancy-Metz, Reims et Strasbourg) et le **Centre** (rassemblant les académies de Clermont-Ferrand, Limoges, Orléans-Tours et Poitiers) tirent également leur épingle du jeu avec un taux de boursiers de respectivement **43 %** et **41 %**.

5. Répartition des boursiers par type d'école

Le tableau suivant montre les différences qui existent entre le nombre de boursiers sur critères sociaux selon les différents types d'écoles. Les **écoles internes et les instituts nationaux polytechniques (INP)** présentent le taux de boursiers corrigé le plus élevé, avec un élève-ingénieur sur deux bénéficiaire d'une bourse sur critères sociaux (**50 %**). En **écoles privées**, plus d'un étudiant sur quatre est boursier (**25,7 %**). Les **écoles d'ingénieurs publiques extérieures** aux universités et les **universités de technologie** accueillent quant à elles **21,8 %** d'élèves boursiers.

Type d'école	Boursiers 2014-2015	Effectifs éligibles aux bourses	Taux de boursiers corrigé
TOTAL Ecoles publiques	23 915	76 282	31,4 %
dont Ecoles internes aux universités et INP	12 881	25 751	50,0 %
dont Autres écoles publiques et UT	11 034	50 531	21,8 %
TOTAL Ecoles privées	8 567	33 306	25,7 %
Ensemble	32 482	109 588	29,6 %

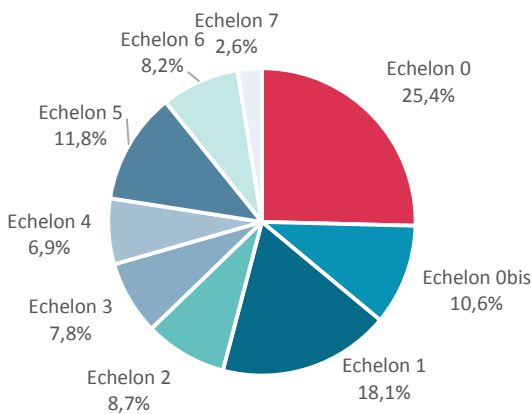
Tableau 2 : Taux corrigé de boursiers sur critères sociaux en école d'ingénieurs selon le type d'école pour la France métropolitaine + DOM en 2014-2015

Chiffre du mois

6. Répartition des bourses par échelon

Les bourses sur critères sociaux sont réparties en neuf échelons. Les échelons 0 bis et 7 ont été créés en 2013. L'attribution d'une bourse à échelon zéro n'ouvre droit à aucun versement mais entraîne l'exonération des droits d'inscription et de sécurité sociale étudiante. L'échelon zéro bis entraîne, en plus de l'exonération, une aide d'un montant annuel de 1 007 euros.

Répartition des boursiers en école d'ingénieurs selon l'échelon
2013-2014



Répartition des boursiers en école d'ingénieurs selon l'échelon
en 2014-2015

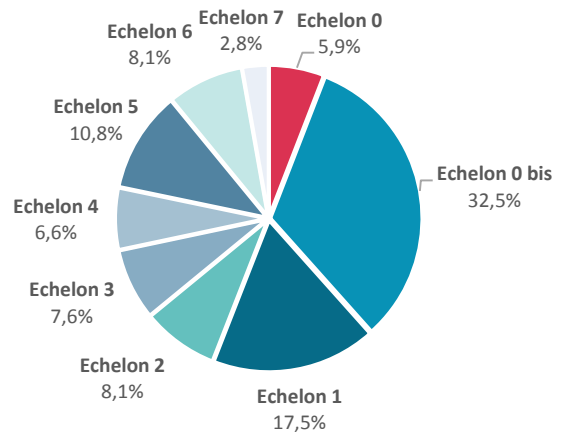


Fig. 6 : Répartition des boursiers sur critères sociaux en école d'ingénieurs selon l'échelon pour 2014-2015 par comparaison avec 2013-2014

On constate que la répartition des boursiers pour 2014-2015 diffère par rapport à celle de l'année précédente essentiellement concernant la répartition des bourses à échelon zéro et zéro bis. Ainsi, seules **5,9 %** des bourses distribuées correspondent à **l'échelon 0** en 2014-2015 (contre 25,4 % en 2013-2014) alors que les bourses **échelon 0 bis** rassemblent **32,5 %** de l'ensemble des bourses attribuées en 2014-2015 (contre seulement 10,6 % en 2013-2014). Cette différence s'explique par une hausse du plafond de ressources ouvrant droit à une bourse pour l'échelon 0 bis en 2014-2015 comparativement à l'année académique précédente.

Ainsi, le nombre de bourses attribuées a augmenté d'une année sur l'autre et le montant des aides versées est également plus important. Cette répartition se retrouve pour tous les types d'écoles (Figure 7).

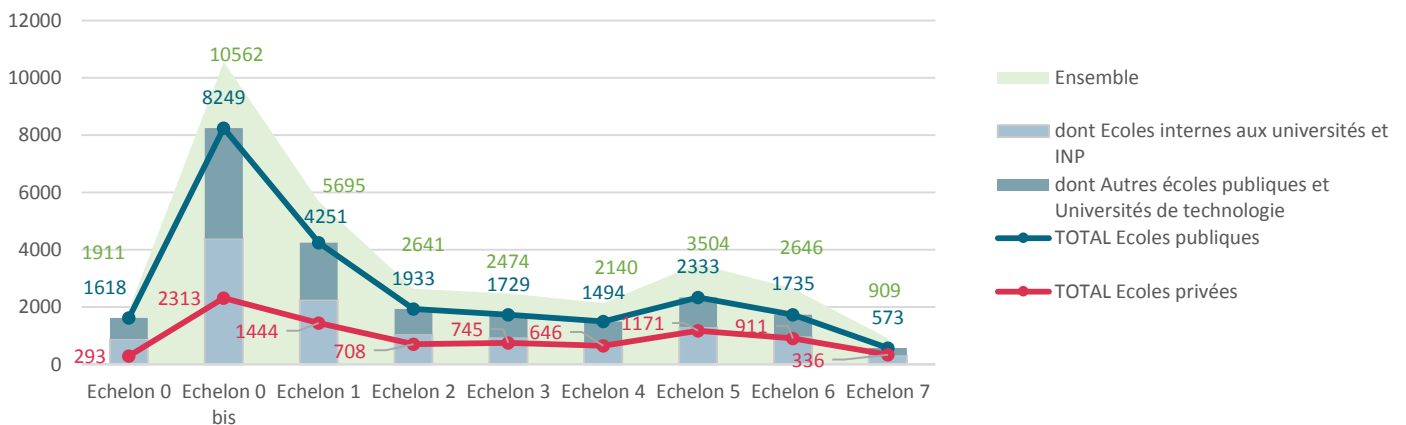


Fig. 7 : Répartition des boursiers sur critères sociaux en école d'ingénieurs selon l'échelon et le type d'école pour l'année académique 2014-2015

Contacts

Directeur de publication : François Cansell | Rédaction et contenus : Lorelei Naudeau
Mise en page : Charlotte Giuria